

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le Postulat Maurice Neyroud et consorts
au nom de la CTSI - Sobriété et hygiène numériques :
vers une meilleure gestion des outils de communication (21_POS_49)**

1. PRÉAMBULE

La Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) s'est réunie le mardi 31 octobre 2023 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de Mmes et MM. Maurice Gay (président et rapporteur), Céline Baux, Carole Dubois, Yann Glayre, Vincent Jaques, Didier Lohri, Charles Monod, Yolanda Müller Chabloz, Théophile Schenker, Yves Paccaud, Cloé Pointet, Cédric Roten, Fabrice Tanner, Michael Wyssa, Regula Zellweger.

Excusés : MM. Nicola Di Giulio (remplacé par F. Tanner) et Olivier Gfeller (remplacé par Y. Paccaud).

Mme Nuria Gorrite, cheffe du DCIRH était excusée ; son département était représenté par M. Patrick Amaru, directeur général de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et Mme Catherine Pugin, déléguée au numérique.

Les notes de séance ont été tenue par Monsieur Yvan Cornu, secrétaire de la commission (SGC), qui a contribué à la rédaction du présent rapport.

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Le postulat auquel répond aujourd'hui le Conseil d'Etat résulte d'un autre objet déposé par le député Raphaël Mahaim intitulé « Pour la sobriété énergétique : des journées sans e-mail ! ». Bien que la CTSI s'est montrée favorable vis-à-vis des objectifs écologiques et sociétaux, elle ne soutenait pas une journée sans e-mail. En réaction, la CTSI par son président d'alors Maurice Neyroud, a déposé le postulat « Sobriété et hygiène numériques : vers une meilleure gestion des outils de communication » et Raphaël Mahaim a accepté de retirer le sien.

La déléguée au numérique indique que pour répondre au postulat, le Conseil d'État a essayé d'abord de définir les concepts de sobriété et d'hygiène numériques, et ce qui les distingue. La sobriété s'intéresse à l'impact environnemental du numérique, alors que l'hygiène s'adresse aux conséquences personnelles ou sociétales comme le savoir-vivre et la sécurité. Au Grand Conseil, le sujet a déjà été traité à plusieurs reprises par différentes interpellations, motions ou postulats. Dans ce postulat-ci, le Grand Conseil demande au Conseil d'État de dresser des actions spécifiques qui ont eu lieu au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV).

i. Actions de sensibilisation

Une de ces actions a pris la forme d'un « défi durabilité » lancé par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) à la fin de 2021. Le but était de proposer à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'État d'accomplir des actions de sensibilisation pour une durée de trois semaines sur la thématique du numérique durable et responsable. Ce « défi durabilité » était d'un événement unique qu'il n'est pas prévu de reproduire.

ii. Formation

En ce qui concerne la question de la formation proposée au personnel de l'État relativement à la communication numérique, beaucoup de choses ont été développées par la Direction générale des ressources humaines (DGRH) et le Centre d'éducation permanente (CEP) durant la période de COVID-19, et ces formations sont toujours à disposition. Actuellement, la DGRH est en train de mettre en place une grille des compétences numériques pour l'ensemble du personnel, au sein de laquelle figurent les thématiques de sobriété et d'hygiène numériques.

iii. Taille des boîtes mail

Une grande partie de la pollution numérique vient des courriels échangés. À l'heure actuelle, environ 380'000 mails sont échangés chaque jour au sein de l'ACV et avec l'extérieur, ce qui équivaut à 1,5 tonne de CO₂. Le stockage des mails sur les serveurs est également une source de pollution. Actuellement, la limite est à 5 Go par boîte de messagerie. Le Conseil d'État a évalué si une baisse de cette limite à 4 Go, voire 3 Go, serait pertinente, mais il a conclu que l'impact serait limité et que les personnes concernées sont minoritaires. La DGNSI préfère travailler sur une meilleure gestion des courriels, en diffusant de bonnes pratiques concernant l'envoi de mails, la diffusion de pièces jointes, le partage de documents, etc.

Sous l'angle de l'hygiène numérique, des actions sont menées régulièrement pour prévenir les cyberattaques. En outre, en 2017, une campagne de sensibilisation au sein de la DGNSI avait eu lieu avec l'idée d'un « vendredi sans e-mails ». Cette pratique a échoué et n'a pas été maintenue dans le temps. Les courriels permettent de communiquer de manière asynchrone avec d'autres collègues de l'État. Cette journée reportait simplement le travail à un autre moment. Toutefois, cette campagne a montré que les outils techniques peuvent être adaptés, comme la messagerie instantanée, telle que Jabber, qui offre des manières différentes de communiquer et permet de diminuer l'envoi d'e-mails. Le stockage des courriels peut être retravaillé avec une plateforme telle que PARTAGE (partage.vd.ch) ou l'application SIEL qui permettent de stocker des documents. La thématique de la sobriété numérique a été reprise dans le programme de législature du Conseil d'État et elle est à l'ordre du jour de différents projets menés avec l'OCDC.

3. POSITION DU POSTULANT

Le postulant partage sa satisfaction concernant le rapport du Conseil d'État et remarque que différentes actions sont menées jusqu'à ce jour. L'hygiène numérique est également importante, car il est effectivement difficile de se déconnecter, même en dehors du travail. Dans le cadre de la réalisation de ce postulat, l'idée de baisser le volume des boîtes mail a été discutée. Leur taille a évolué en dix ans et la question de leur volume à l'avenir se pose. Le député est satisfait de voir que les actions prévues et les formations continueront, mais il souhaiterait que la CTSI puisse faire un état des lieux une à deux fois par législature.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE ET LECTURE DU RAPPORT POINT PAR POINT

i. Actions de sensibilisation

Quelles sont les démarches entreprises concernant le matériel numérique ? La déléguée au numérique répond que la notion du « numérique responsable » s'intègre avec le but de labéliser les différentes institutions étatiques, permettant une progression sur les éléments matériels et les logiciels. Cette démarche de labélisation se fait dans la perspective de s'améliorer de manière continue et pour développer un plan d'action en ce sens. Plusieurs questions se posent sur le matériel personnel des employé·es, notamment sur les doubles écrans et les imprimantes.

Comment toucher plus de monde à ce sujet et à long terme ? La déléguée au numérique répond que le « défi durabilité » a voulu mettre les acquis à profit. De plus, un module d'e-learning est en cours de développement afin de rendre accessible le contenu de ce défi à l'ensemble du personnel de l'ACV. La démarche de labélisation est également en train d'être mise en place et d'autres actions seront identifiées dans le futur.

Le directeur général de la DGNSI ajoute qu'au-delà des formations offertes par le CEP, les journaux à l'interne comme les actualités de la DGNSI ou La Gazette publient régulièrement des articles qui touchent

aux bonnes pratiques. De nombreux canaux d'informations sont utilisés. La question des écrans est plus délicate, mais l'objectif est de limiter leur nombre à un par personne, en plus de l'ordinateur portable, avec quelques exceptions pratiques. Globalement, les actions sont bien acceptées.

ii. Formation

Y a-t-il une obligation de suivre des formations ? Le directeur général de la DGNSI et la déléguée au numérique mentionnent que les formations sont rarement rendues obligatoires, car il faut réaliser des suivis. Trois modules de formation obligatoire, qui portaient sur la protection des données, le secret de fonction et la cybersécurité, ont été organisés récemment.

Le postulant affirme qu'il est difficile de rendre les formations obligatoires, mais si elles sont proposées durant le temps de travail, le personnel accepte plus facilement de les faire.

Les projets d'e-learning sont-ils aussi à disposition des député·es ? Le directeur général de la DGNSI précise que la population ciblée est avant tout celle de l'Administration cantonale vaudoise (ACV). Toutefois, les député·es ont aussi accès à la plateforme VD-Académie où de multiples formations sont proposées.

Concernant l'hameçonnage, les tentatives augmentent, mais la proportion de personnes qui tombent dans le piège ne change pas.

iii. Taille des boîtes mail

Le directeur général de la DGNSI et la déléguée au numérique observent certaines améliorations quant au volume des boîtes mail, notamment à la suite du passage de Lotus à Outlook, avec la limitation de la taille des boîtes à 5 Go. Cependant, la taille des mails et des fichiers échangés quotidiennement augmente.

Un·e commissaire affirme que la situation évolue rapidement. L'importance des mails diminue au sein des entreprises depuis 2017. Un courriel qui passe à l'interne consomme moins de CO2 comparé à un envoi sur une grande distance. Une marge de manœuvre doit être laissée au cas où il faudrait s'adapter à de nouvelles technologies dans le futur.

Le personnel est sensibilisé aux systèmes de partage de fichiers. La plateforme PARTAGE ou l'application SIEL permettent de partager des documents sans passer par courriel. Il est préférable de mettre des liens plutôt que de joindre des documents dans les courriels envoyés. Toutefois, malgré la sensibilisation, beaucoup de documents sont tout de même envoyés par mail.

Dans le cadre de la réflexion sur l'hygiène numérique, Un·e commissaire demande, si les employé·es de l'État ont accès à leur boîte mail le soir après le travail, le week-end ou en vacances.

Le directeur général de la DGNSI répond que les mesures techniques pour limiter les mails n'ont pas été mises en place. Dans certains services de l'État, le personnel travaille le soir, donc il n'est pas possible de couper la messagerie. Toutefois, le fait de ne pas avoir accès à son mail professionnel en dehors du travail est une hygiène que tout le monde devrait pouvoir appliquer. La déléguée au numérique confirme qu'il n'existe pas de mesure technique pour limiter l'accès au mail, car elle serait trop complexe à mettre en place. L'hygiène numérique reste personnelle, malgré les efforts pour institutionnaliser cette pratique.

5. VOTE DE LA COMMISSION

À l'unanimité, la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) recommande au Grand Conseil d'adopter le rapport du Conseil d'Etat

Nyon, le 5 décembre 2023

*Le rapporteur :
(Signé) Maurice Gay*